

LES PRESTATIONS D'APPUI SPECIFIQUES TROUBLES COGNITIFS



Qui sont les prescripteurs ?

- Cap emploi ;
- Pôle emploi ;
- Missions locales ayant un contrat d'objectif mentionnant l'accompagnement des jeunes handicapés ;
- AGEFIPH ;
- Employeurs publics ayant signé une convention avec le FIPHFP ;
- Employeurs privés pour un appui à l'intégration dans l'emploi ou de maintien dans l'emploi.

Qui sont les bénéficiaires ?

- Bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé orienté par la CDAPH vers le marché du travail, en voie de le devenir,

ou prêts à engager une démarche de RQTH,

(dans un délai de 4 mois)

- Demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs non-salariés, stagiaires de la formation professionnelle,
- Salariés et agents publics en arrêt de travail,
- Travailleurs handicapés orientés vers le milieu protégé dans le cadre du dispositif « Emploi Accompagné ».

Les Prestations

Pré diagnostic

3H

Appui Expert pour prévenir et /ou résoudre les situations de rupture

- Appui à l'employeur et/ou à l'organisme de formation
- Accompagnement de la personne
- Veille

45 H sur 18 mois

Bilan complémentaire

10 H sur 2 mois

Appui expert à la réalisation du projet

- Appui à l'accompagnement vers l'emploi / formation
- Appui à l'accompagnement dans l'emploi / formation
- Veille

55 H sur 12 mois

Appui expert sur le projet professionnel

- Diagnostic approfondi
- Identification et développement des techniques de compensation
- Appui à l'élaboration/validation du projet
- Appui à la validation du projet

50 à 60 H sur 9 mois

A quoi servent les prestations?



- Déterminer le handicap prégnant en cas de situation de de multi-handicaps
 - Apporter un 1^{er} éclairage pour ajuster l'accompagnement
 - Evaluer la situation globale d'une personne et ses potentialités
 - Evaluer la faisabilité d'un projet professionnel
 - Identifier des modalités de compensation et soutenir leur mise en œuvre
 - Aider à devenir le plus autonome possible dans une démarche de construction de projet professionnel ou de formation
-
- Soutenir une intégration en emploi ou en formation
 - Sensibiliser les employeurs, collectifs de travail ou de formation pour aider à l'intégration
-
- Prévenir une situation de rupture en emploi ou en formation, aider au maintien

Bilan

- Au 30/09/2019 : 227 demandes d'intervention pour des Dys

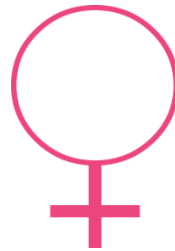
- 71% sont prescrites par les



- 57% d'hommes



pour 43% de femmes





La fiche de prescription :

Transmission d'informations à l'ASEI



➤ Signature obligatoire du prescripteur et du bénéficiaire.

Si impossibilité -> motif écrit par le prescripteur

➤ 1 seule prestation et 1 seul module à la fois

➤ Des éléments de contexte suffisants

